

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du Mardi 29 janvier 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME.

Présents : Mesdames et Messieurs, BEUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, CAMPENON Hervé, DELAVAU Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, FOREST Gilles, GIROUD Christian, GOASDOUE Bernadette, JENNEPIN Eric, HUSSON Olivier, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, PLATEL Véronique, PRUDON Michel, STOURME Patrick, VERSAULT Albert.

Absents excusés : M. DARRICAU Jean-Pierre - pouvoir à Mme LEVAILLANT Pascale  
M HEYLLIARD Jean François, - pouvoir à M. GIROUD Christian  
M MENESTRET Yannick - pouvoir à M. PRUDON Michel  
Mme VANDAELE Véronique, - pouvoir à M. JENNEPIN Eric

Secrétaire de séance : Mme DUTORDOIR Monique

Date de convocation : 22 janvier 2013

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres votants : 29

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, la Présidente doyenne ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

**Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.**

### Présidence de l'assemblée

La doyenne d'âge, Mme Simone DUBUIS a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

### INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Suite à la démission de M. Laurent LEPY de sa fonction de conseiller municipal de la commune de La Chapelle Iger et de Mme Barbara BOSSELMAYER de sa fonction de conseillère communautaire de la commune de Voinsles,

**La Présidente présente et installe le nouveau délégué communautaire de La Chapelle Iger.**

M. CAMPENON Hervé, a été désigné délégué communautaire de la commune de La Chapelle Iger.

La Présidente lui souhaite la bienvenue et l'installe dans ses fonctions de délégué communautaire.

**La Présidente présente et installe le nouveau délégué communautaire de Voinsles.**

M. HUSSON Olivier, a été désigné délégué communautaire de la commune de Voinsles.

La Présidente lui souhaite la bienvenue et l'installe dans ses fonctions de délégué communautaire.

### **> OBJET : ELECTION DU PRESIDENT**

**La présidente** a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidats au poste de président :

**M Patrick PERCIK, M Patrick STOURME.**

Mmes MICHARD Céline et PERIGAULT Isabelle sont désignées scrutatrices.

**La Présidente,**

**Invite** les conseillers communautaires à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T.

Chaque conseiller communautaire remet à la présidente son bulletin de vote fermé, écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15
<b>Nombre de voix pour M Patrick PERCIK</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de voix pour M Patrick STOURME</b>	<b>18</b>

M Patrick STOURME, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ **OBJET : FIXATION DES POSTES DE VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de M STOURME Patrick, élu Président, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le nombre des vice-présidents.

**Considérant** que le Conseil Communautaire peut librement déterminer le nombre de vice-présidents appelés à siéger.

**Considérant** cependant, que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Communautaire.

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la Communauté de Communes un effectif de 8 vice-présidents.

**Après avoir entendu l'exposé du Président souhaitant limiter ce nombre à 6**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à 28 voix Pour et 1 Abstention M PERCIK Patrick.**

**Décident** la création de 6 postes de vice-présidents

➤ **OBJET : ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

Candidat au poste de 1<sup>er</sup> vice-président : Mme LAFORGE Martine

Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Mmes MICHARD Céline et PERIGAULT Isabelle sont désignées scrutatrices.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>26</b>

Mme LAFORGE Martine, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1<sup>er</sup> vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

➤ **OBJET : ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Candidat au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président : Mme MICHARD Céline et M JENNEPIN Eric

Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Mmes LAB Brigitte et PERIGAULT Isabelle sont désignées scrutatrices.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Nombre de voix pour Mme MICHARD</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de voix pour M JENNEPIN Eric</b>	<b>19</b>

M JENNEPIN Eric, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ **OBJET : ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Candidat au poste de 3<sup>ème</sup> vice-président : Mme GOASDOUE Bernadette et Mme PIOT Valérie.

Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Mmes MICHARD Céline et PERIGAULT Isabelle sont désignées scrutatrices.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15
<b>Nombre de voix pour Mme GOASDOUE Bernadette</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de voix pour Mme PIOT Valérie</b>	<b>17</b>

Mme PIOT Valérie, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3<sup>ème</sup> vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

➤ **OBJET : ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Candidat au poste de 4<sup>ème</sup> vice-président : Mme PERIGAULT

Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Mmes MICHARD Céline et LAB Brigitte sont désignées scrutatrices.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>25</b>

Mme PERIGAULT Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4<sup>ème</sup> vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

➤ **OBJET : ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Candidat au poste de 5<sup>ème</sup> vice-président : M HUSSON Olivier

Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Mmes MICHARD Céline et PERIGAULT Isabelle sont désignées scrutatrices.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
<b>Nombre de voix pour M HUSSON Olivier</b>	<b>23</b>

M HUSSON Olivier, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ **OBJET : ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Candidat au poste de 6<sup>ème</sup> vice-président : Mme DUBUIS Simone et Mme LEVAILLANT Pascale

Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Mmes MICHARD Céline et PERIGAULT Isabelle sont désignées scrutatrices.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
<b>Nombre de voix pour Mme DUBUIS Simone</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix pour Mme LEVAILLANT Pascale</b>	<b>7</b>

Mme DUBUIS Simone, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 6<sup>ème</sup> vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 21 heures 36

